Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20230620-2023-082-AR Date de télétransmission : 20/06/2023 Date de réception préfecture : 20/06/2023

PUBLIE LE 2 0 JUIN 2023 N°2023-082

# Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 31 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, trente-et-un mai à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-cinq mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles en REP

Rapporteuse: Mme ABCHICHE

Direction: Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, adjointes et adjoints au Maire,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO conseillers municipaux délégués

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO conseillères municipales et conseillers municipalex

## Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE).

Secrétaire de séance : M. BOULAY

Nombre de membres en exercice : 49 Nombre de membres présent(e)s :43

Nombre de procurations : 6 Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20230620-2023-082-AR Date de télétransmission : 20/06/2023 Date de réception préfecture : 20/06/2023

Direction de l'Education et de la Petite Enfance Service Enseignement Séance du conseil municipal du 31 mai 2023

#### Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective — Enfance - Petite enfance — Jeunesse - Bâtiments communaux — Droits des femmes émis lors de sa séance en date du 23 mai 2023 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 23 mai 2023 ;

## Considérant ce qui suit :

Dans les écoles de REP, les coopératives alimentées par les parents ont de très petits moyens. Par ailleurs, depuis 2005, le conseil municipal attribue une subvention annuelle par classe aux coopératives des écoles situées en REP. Enfin, la subvention annuelle a été revalorisée à 50 € par classe et par an.

### après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1: ATTRIBUE pour l'année civile 2023, aux coopératives des écoles situées en REP, une subvention de 50 € par an et par classe, payable annuellement suivant les tableaux ci-joints :

ECOLES ELEMENTAIRES	NOMBRE DE CLASSES	TOTAL PAR AN €
Albert Thomas	18	900
Anatole France A	8	400
Anatole France B	7	350
Eugénie Cotton	17	850
Henri Bassis	13	650
Irène Joliot Curie	13	650
Jacques Solomon	10	500
Maurice Thorez A	11	550
Maurice Thorez B	10	500
Total	107	5350

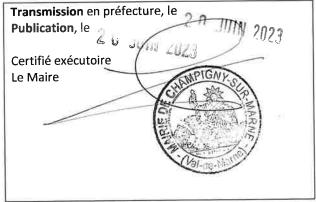
ECOLES MATERNELLES	NOMBRE DE CLASSES	TOTAL PAR AN €
Albert Thomas	6	300
Anatole France 1	6	300
Anatole France 2	6	300
Danièle Casanova	4	200
Eugénie Cotton	10	500
Henri Bassis	10	500
Irène Joliot Curie	9	450
Jacques Solomon	8	400
Maurice Thorez 1	6	300
Maurice Thorez 2	7	350
Total	72	3600

<u>ARTICLE 2</u>: DIT que les dépenses consécutives à la présente délibération seront imputées sur les crédits prévus au budget de l'exercice en cours.



Maire de Champigny-sur-Marne Conseiller régional d'Ile-de-France

HARRING AND THE PROPERTY OF TH



Le secrétaire de séance Monsieur Philippe BOULAY Conseiller municipal

